

oussigné, Sébastien SIMON, Géomètre – Expert Immobilier, légalement admis et assermenté en cette qualité près du Tribunal de première Instance séant à Namur, immatriculé aux Conseils Fédéraux sous le numéro GEO141290, ayant mes bureaux Rue du collège, à 5530 Godinne,

int pour mission de :

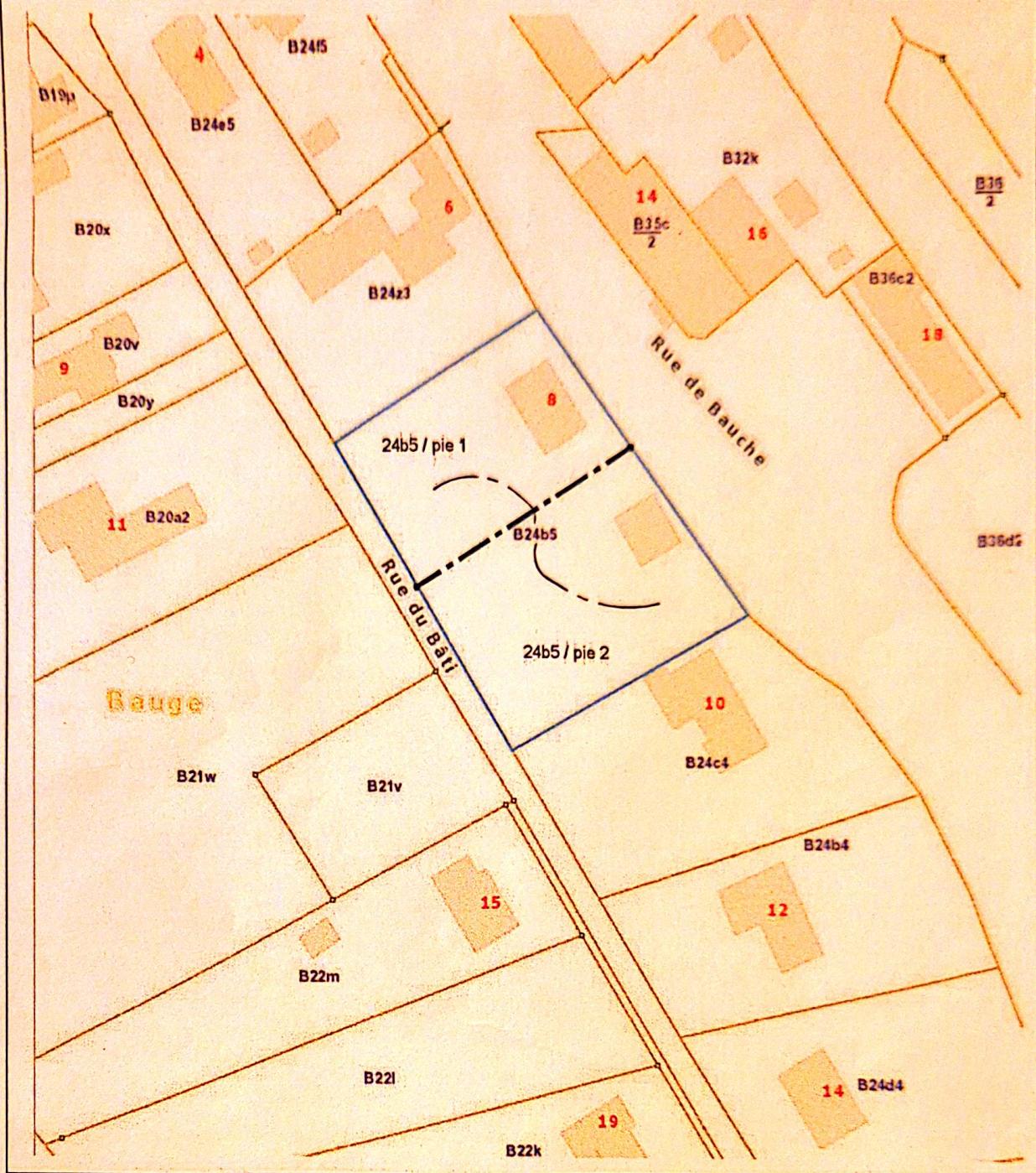
- a) Délimiter la parcelle 24b5 cadastrée à YVOIR 2 DIV / EVREHAILLES / Section B ;
- b) Diviser la parcelle n° 24b5 en 2 lots.

clare :

- a) Avoir consulté les Archives de la Documentation patrimoniale et avoir retrouvé 7 croquis de mutation. Seuls les croquis de mutation repris en gras dans la liste ci-dessous donne des indications utilisables afin de redéfinir le périmètre de la parcelle concernée.
 1. Le n° 3 de 1956.
 2. Le n° 2 de 1962.
 3. Le n° 10 de 1977
 4. **Le n° 13 de 1979.**
 5. **Le n° 12 de 1985.**
 6. Le n°6 de 2000
 7. Le n°9 de 2016
- b) Avoir contacté le Service technique provincial et la commune d'Yvoir afin de prendre connaissance d'un éventuel plan d'alignement existant au niveau de la rue du bâti. Aucun plan d'alignement n'a été réalisé jusqu'à présent, la limite avec la rue du bâti est donc replacée sur base des côtes reprise dans les croquis n°13 de 1979 et n°12 de 1985.
- c) Avoir déterminé le périmètre extérieur de la parcelle B24b5 selon les croquis de mutation utiles, le parcellaire cadastral et la situation des lieux. Une contenance de 27 ares 68 centiares a été mesurée.
- d) Avoir créé la parcelle B24b5/pie1 telle que reprise sous liseré vert au plan ci-contre sous les points numérotés N°1 à N°4 pour une contenance de 12 ares 70 centiares.
- e) Avoir créé la parcelle B24b5/pie2 telle que reprise sous liseré bleu au plan ci-contre sous les points numérotés N°3 à N°6 pour une contenance de 14 ares 98 centiares.
- f) Avoir placé 6 nouvelles bornes tel que représenté au plan ci-contre et au tableau des coordonnées afin de matérialiser les nouveaux points de limites.
- g) Remarques :
 1. La clôture située le long de la limite reprise entre les points n°1 et 2 est située sur la limite de propriété. Celle-ci est privative à la parcelle voisine (24Z3)
 2. La clôture située le long de la limite reprise entre les points n°5 et 6 est privative à la nouvelle parcelle créée (B24b5/pie2).
 3. La dalle de béton au Nord-Est de la parcelle n°B24b5/pie2 est située à 15cm de la limite reprise entre les points n°3 et 4.

enant ma mission terminée, je jure avoir accompli ma mission en toute indépendance, avec exactitude et probité, en honneur et conscience, en foi de quoi j'ai dressé le présent document pour servir et valoir ce que de droit.

Sébastien SIMON
GEO 14/1290



YVOIR 2Div / EVREHAILLES/ Section B

DELIMITATION et DIVISION de la parcelle 24b5

Adresse: Rue du Bâti n°8 à 5530 EVREHAILLES

Dressé le 19/02/2024

Plan 1 / 1

Format A1

Référence PRECAD: 91382/10133



SIMON Sébastien
Géomètre Expert
GEO 14/1290
Rue du collège 19
5530 GODINNE
Gsm: 0498/67 07 64
Email: seba.simon@gmail.com

Sch